

AVENANT 6 - LES DATES À RETENIR

1^{ER} DÉCEMBRE 2019

- ▶ Étendue de l'application pour l'acte d'administration et de surveillance d'une thérapeutique orale
- ▶ MAU avec tous les actes \leq AMI 1.5
- ▶ AMI 1.5 - Prélèvements par ponction veineuse associable à taux plein

1^{ER} JANVIER 2020

- ▶ BSI - Patients âgés de 90 ans et plus
- ▶ AMI 3 - Revalorisation
- ▶ AMI 11 - Bilan de plaie initial
- ▶ AMX - Actes techniques cumulables avec le forfait BSI à taux plein
- ▶ MIE - Majoration pour les enfants de moins de 7 ans

1^{ER} MAI 2020

- ▶ AMX - Actes techniques cumulables avec le forfait BSI et application de l'Art. 11B

1^{ER} JUILLET 2020

- ▶ AMI 1.2 - Revalorisation d'une administration et surveillance d'une thérapeutique orale à domicile
- ▶ AMI 1.1 - Analgésie topique
- ▶ AMI 5.1 - Pansement avec compression

1^{ER} JANVIER 2021

- ▶ BSI - Patients âgés de 85 ans et plus
- ▶ AMI 3.9 - Surveillance clinique et d'accompagnement postopératoire à domicile
- ▶ AMI 4.2 - Surveillance de cathéter périmerveux pour analgésie postopératoire
- ▶ AMI 2 - Retrait de sonde urinaire
- ▶ AMI 2.8 - Changement de flacon de redon ou retrait postopératoire de drain

1^{ER} JANVIER 2022

- ▶ BSI - Patients âgés de 78 ans et plus
- ▶ AMI 5.1 et AMI 4.6 - 3 actes créés pour l'accompagnement à la prise médicamenteuse à domicile

1^{ER} JANVIER 2023

- ▶ Généralisation du BSI

iopaze
télévitale

Inclusion dans la NGAP à partir du 01/12/2019

Dénomination	Cotation	Tarif en euros
Administration et surveillance thérapeutique orale : tous troubles cognitifs confondus (patients diabétiques inclus)	AMI 1	3,15
Bilans sanguins externalisés = côtés à taux plein avec les séances de soins AIS, et tous les AMI.	AMI 1,5	4,72
MAU applicable à tous les AMI inférieurs ou égaux à 1,5	MAU	1,35

Inclusion dans la NGAP à partir du 01/01/2019

Majoration enfant < 7ans, cumulation possible avec MAU et MCI	MIE	3,15
Pansements : trachéotomie, changement de canule, abdominoplastie, chirurgie mammaire, stripping veineux, stomies	AMI 3	9,45
Bilan initial de plaies nécessitant un pansement lourd et complexe	AMI 11	34,65
Entrée en vigueur du BSI pour les patients > 90 ans – rdv dans votre espace Ameli Pro	DI 2,5 DI 1,2	25 (initial, valeur 1 an) 12 (renouvellement)
Pec de soins IDEL "légère" - Forfait JOURNALIER	BSA	13,00
Pec de soins IDEL "intermédiaire" - Forfait JOURNALIER	BSB	18,20
Pec de soins IDEL "lourde" - Forfait JOURNALIER	BSC	28,70
Bilans sanguins externalisés des soins BSA BSB BSC, à taux plein.	AMX 1,5	4,72
Création DMP		1,00
Téléconsultations :		
- lors d'un acte infirmier à dom TLS		10,00
- lors d'une consultation spécifique à dom TLD		15,00
- dans lieu dédié aux téléconsultations TLL		12,00

NB : tous les soins comptabilisés avec séances de soins infirmiers s'appelleront AMX désormais (psmt lourd et complexe, perf, BS et -IM,SC à partir du 1/05/20...)

Inclusion dans la NGAP à partir du 01/05/2020

IM, intradermo, SC peuvent être côtés (mais décoté par art 11B) lors d'une séance AIS, BSA, BSB, BSC	AMX 1/2	1,58
--	---------	------

Inclusion dans la NGAP à partir du 01/07/2020

Administration et surveillance thérapeutique orale : tous troubles cognitifs confondus (patients diabétiques inclus) (<i>augmentation tarifaire</i>)	AMI 1,2	3,78
Analgésie topique d'une plaie	AMI 1,1	3,46
Psmt avec compression (+MCI)	AMI 5,1+MCI	21,06

Inclusion dans la NGAP à partir du 01/01/2021

Entrée en vigueur du BSI et des forfaits de soins (BSA, BSB, BSC) pour les patients > 85 ans – RDV dans votre espace Ameli Pro	DI 2,5 DI 1,2	25 (initial, valeur 1 an) 12 (renouvellement)
Soins post op, retour précoce, surveillance clinique. Max 3 fois entre J0 et J6, taux plein	AMI 3,9	12,28
KT périmerveux, surveillance (3 jours max) taux plein	AMI 4,2	13,23
Retrait sonde U	AMI 2	6,30
Changement ou retrait redon	AMI 2,8	8,82

Inclusion dans la NGAP à partir du 01/01/2022

Entrée en vigueur du BSI et des forfaits de soins (BSA, BSB, BSC) pour les patients > 78 ans – RDV dans votre espace Ameli Pro	DI 2,5 DI 1,2	25 (initial, valeur 1 an) 12 (renouvellement)
Accompagnement spécifique à la prise médicamenteuse chez patient non dépendant, polymédiqué		
- prise contact	AMI 5,1	16,06
- évaluation	AMI 4,6	14,49
- CR	AMI 4,6	14,49

Inclusion dans la NGAP à partir du 01/01/2023

Entrée en vigueur du BSI et des forfaits de soins (BSA, BSB, BSC) pour tous les patients dépendants – RDV dans votre espace Ameli Pro	DI 2,5 DI 1,2	25 (initial, valeur 1 an) 12 (renouvellement)
---	------------------	--